

VIOHALCO

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE VIOHALCO SA

Bruxelles, le 3 mars 2016

Les informations reprises ci-dessous constituent une information réglementée telle que définie par l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 sur les obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

ANNONCE

COTATION DES NOUVELLES ACTIONS ÉMISES DANS LE CADRE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE VIOHALCO SA À LA SUITE DE LA FUSION TRANSFRONTALIÈRE PAR ABSORPTION D'ELVAL HOLDINGS SOCIÉTÉ ANONYME, ALCOMET COPPER AND ALUMINIUM SOCIÉTÉ ANONYME, DIATOUR MANAGEMENT AND TOURISM SOCIÉTÉ ANONYME ET EUFINA S.A. PAR VIOHALCO SA

Contexte de l'Opération

La société belge Viohalco SA (*Viohalco*), avec une cotation primaire sur Euronext Brussels et une cotation secondaire sur la bourse d'Athènes (l'*Athex*), annonce que le 17 février 2016, l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires a décidé, entre autres, l'augmentation de capital de Viohalco d'un montant de 24.227.956,76 EUR (appelé ci-après l'*Augmentation de Capital*) par l'émission de 38.250.030 nouvelles actions (les *Nouvelles Actions*), dans le contexte de la fusion transfrontalière par absorption par Viohalco des sociétés grecques ELVAL HOLDINGS SOCIÉTÉ ANONYME (*Elval*), DIATOUR MANAGEMENT AND TOURISM SOCIÉTÉ ANONYME (*Diatour*), ALCOMET COPPER AND ALUMINIUM SOCIÉTÉ ANONYME (ci-après dénommé *Alcomet*) et de la société luxembourgeoise EUFINA S.A. (*Eufina* et, avec Elval, Diatour et Alcomet, les *Sociétés Absorbées*) conformément aux dispositions de l'article 772/1 et suivants du Code belge des sociétés, à la loi grecque 3777/2009, en conjonction avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la loi grecque codifiée 2190/1920, et les articles 261 à 276 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, chacune d'entre elles, telle que modifiée et actuellement en vigueur (la *Fusion Transfrontalière*). La Fusion Transfrontalière est entrée en vigueur le 26 février 2016.

Admission à la cote

Le 1^{er} mars 2016, Euronext Brussels a approuvé l'admission primaire à la cote des Nouvelles Actions sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, et le 3 mars 2016, l'Hellenic Capital Market Commission (l'**HCMC**) a approuvé l'admission secondaire à la cote et à la négociation des Nouvelles Actions sur l'Athex.

La négociation des 38.250.030 Nouvelles Actions sur Euronext Brussels et sur l'Athex débutera simultanément le 7 mars 2016.

À partir de cette date, les 259.189.761 actions Viohalco seront négociées sur Euronext Brussels et sur l'Athex.

À la date du début de la négociation des Nouvelles Actions, les Nouvelles Actions auront été créditées sur les compte-titres des anciens actionnaires des Sociétés Absorbées, avec le Système des Titres Dématérialisés (le **DSS**). Les Nouvelles Actions pour lesquelles leurs bénéficiaires ont demandé, par la soumission du formulaire prévu à cet effet, qu'elles soient conservées par le dépositaire étranger de titres « Euroclear », auront être créditées sur les comptes détenus par ce dépositaire étranger.

En ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions aux anciens actionnaires d'Elval dans le contexte de la Fusion Transfrontalière, il est à noter que les actionnaires d'Elval qui étaient inscrits dans les registres du DSS au 29 février 2016 sont les bénéficiaires de la part des Nouvelles Actions attribuées aux anciens actionnaires d'Elval, selon le rapport d'échange applicable qui a été publié dans les communiqués de presse de Viohalco du 7 décembre 2015 et du 17 février 2016.

Faits marquants de l'Opération

À la suite de la réalisation de la Fusion Transfrontalière le 26 février 2016, Viohalco a acquis un total de 12.224.915 actions propres (correspondant à la somme de 1.574.542 de ses actions propres acquises de Diatour, 1.641.177 de ses actions propres acquises de Alcomet et 9.009.196 de ses actions propres acquises d'Eufina). Conformément aux résolutions adoptées par les actionnaires de Viohalco à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 février 2016, ces actions ont été annulées et cette annulation a été imputée sur la réserve non-distribuable de Viohalco qui a été créée, pour un montant de 27.382.429,84 EUR.

Suite à la réalisation de la Fusion Transfrontalière le 26 février 2016, le capital social de Viohalco est fixé à 141.893.811,46 EUR et est divisé en 259.189.761 actions sans valeur nominale.

En vue de l'admission à la cote et à la négociation des Nouvelles Actions sur Euronext Brussels, Viohalco a publié un prospectus conformément à l'article 3, §3 de la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil (tel que modifiée et en vigueur) et à l'article 20 de la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. Ce prospectus a été approuvé par l'Autorité belge des services et marchés financiers (la *FSMA*), le 1^{er} mars 2016. Suite à cette approbation, le prospectus a été dûment notifié par la FSMA à l'HCMC et a donc bénéficié du passeport européen en Grèce aux fins de l'admission à la cote et au début de la négociation des Nouvelles Actions sur l'Athex, conformément aux articles 17 et 18 de la loi grecque 3401/2005. Le prospectus est disponible en anglais, avec une traduction de son résumé en français et en néerlandais. En vue d'assurer sa validité en Grèce, en application des articles 17 et 18 de la loi grecque 3401/2005, le Prospectus est également disponible dans son intégralité en grec. Le Prospectus sera mis, sans frais et à partir du 1^{er} mars 2016, à disposition des investisseurs au siège social de la Société, et sera également mis à disposition des investisseurs sur le site Web de Viohalco (www.viohalco.com). Pour plus d'informations les actionnaires peuvent communiquer avec Mme Sophia Zairi au n° de tél.: +30 210 68.61.111 pendant les jours et heures ouvrables.

Bruxelles, Belgique, le 3 mars 2016.

À propos de Viohalco

Viohalco SA est la société holding de plusieurs entreprises de transformation de métal en Europe, basée en Belgique. Avec des sites de production en Grèce , Bulgarie , Roumanie, Russie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine et au Royaume-Uni, les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de l'aluminium, du cuivre, de câbles, de l'acier et de tubes en acier, générant un chiffre d'affaires annuel de 2,9 milliards d'euros . En outre, Viohalco et ses sociétés possèdent des biens immobiliers importants en Grèce. Certaines de ces propriétés ont été réaménagées en tant que projets de développement immobilier. Pour plus d'informations sur notre société, veuillez consultez notre site internet à l'adresse www.viohalco.com.